

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 106**  
**de la COMMUNAUTE DE COMMUNES du CANTON de RUMILLY**  
**En date du 25 Mars 2013**

---

Membres du conseil communautaire présents avec voix délibératives :

M. Philippe HECTOR – M. Patrick DUMONT - Mme Sylvia ROUPIOZ - M. Alain ROUX – M. Jean-François BELMONTE - M. Gilbert BUNOZ - M. Jacques COPPIER - M. André BERTHET (d’Etercy) - M. Roland LOMBARD – M. Bernard CARLIOZ - M. Joseph PERISSIER (qui a reçu pouvoir de Mme Laurence KENNEL) - Mme Martine MANIN - M. Claude BONAMIGO - M. Jean-Pierre LACOMBE – M. Gérald BOCQUET - M. Henry BESSON - M. Bernard GAY - M. Henri BOUCHET - M. Christian HEISON - M. Joanny CHAL - M. Marcel THOMASSET - M. Pierre BECHET - Mme Viviane BONET - Mme Danièle DARBON – M. Jean-Pierre VIOLETTE – M. Michel ROUPIOZ - M. Alain COLLOMB - M. Jean-François PERISSOUD - M. Pierre BLANC - M. Michel TILLIE - Mme Mylène TISSOT - M. Robert BONTRON - M. Maurice POPP - Mme Christine MIRALLES - M. François RAVOIRE – M. Bernard CUDET (suppléant de Mme Valérie POUPARD) – M. Jean-Michel AVON – M. Olivier MARMOUX (qui a reçu pouvoir de M. Philippe HELF) - Mme Marie GIVEL – M. Didier GALLIOT.

Membres du conseil communautaire excusés avec voix délibératives :

Mme Laurence KENNEL (qui a donné pouvoir à M. Joseph PERISSIER) - M. Michel BRUNET - M. Marcel BOUVIER - M. Bernard BONNAFOUS - M. Philippe HELF (qui a donné pouvoir à M. Olivier MARMOUX) – Mme Valérie POUPARD (suppléée par M. Bernard CUDET).

Les techniciens présents sans voix délibératives :

M. Franck ETAIX (Directeur Général des Services) – M. Frédéric WILCZAK (Directeur Général Adjoint) - M. Yvonnick DELABROSSE (Responsable du pôle eau/assainissement) – Mme Sonia JOUANIN (Responsable des Affaires Juridiques et des Marchés Publics) – Mme Nathalie CHAVANEL (Responsable du pôle finances comptabilité) – M. Alexandre LAYMAND (Responsable du pôle Transports et Déplacements) – Mme Maëlle ROOMS (Chargée de communication) – Mme Stéphanie TALGUEN (Comptable du service eau et assainissement) - Mme Caroline D’ACUNTO (Responsable du pôle accueil secrétariat) – Mme Anne PATARD (Responsable du pôle social intercommunal) - Mme Maryline GARCIN (Responsables des ressources humaines).

---

**19 h : Le Président ouvre la séance.**

- Madame Christine MIRALLES est élue Secrétaire de séance.
- Le procès-verbal du conseil communautaire du 18 février 2013 ne donnant pas lieu à remarques est adopté à l’unanimité.

Monsieur le Président présente M. Frédéric WILCZAK, qui vient de prendre ses fonctions de Directeur Général Adjoint des Services à la Communauté de Communes.

M. Jacques COPPIER demande au Président que le vote des Taux d'imposition des taxes locales se déroule à bulletin secret. Le Président consulte l'assemblée sur cette demande par un vote à main levée.

Le conseil communautaire,

Par 23 VOIX POUR,

DECIDE de procéder au vote des taux d'imposition des taxes locales à bulletin secret.

---

**Sujet pour information**  
**(Séance Publique)**

**1. Présentation du rapport d'activité 2012**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

*Rappels : Conformément aux obligations définies par l'article 40 de la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative « au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale », cette 13ème édition du rapport a pour objectif de présenter la Communauté de Communes et ses activités.*

*Etabli sur l'année civile, ce rapport préparé par les services, est adressé par le Président, en début d'année 2013 au maire de chacune des communes membres, accompagné du compte administratif.*

Il doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune au conseil communautaire sont entendus.

Afin d'apporter une information récente, cette 13ème édition du rapport d'activité de la Communauté de Communes présente les actions de la structure intercommunale de l'année 2012.

Un exemplaire complet du rapport sera remis aux délégués.

Une synthèse est présentée par F. ETAIX sous forme de diaporama.

**Sujet pour délibération**  
**(Séance Publique)**

**2. Services à la population :**

**2.2 Service Intercommunal de Portage de repas à domicile : Tarifs 2013 et politique Tarifaire 2014**

**Rapporteur : Martine MANIN, Vice-présidente**

Au total, près de 170 bénéficiaires ont été servis en 2012 soit 37 941 repas pour une moyenne de 150 repas par jour.

La participation de la communauté de communes au vu du compte administratif 2012 s'élève à 126 135 €.

La participation prévisionnelle totale (fonctionnement + investissement) de la communauté de communes au service de Portage de Repas pour l'année 2013 est estimée à environ 123 000 € soit 32 %.

Le budget prévisionnel 2013 s'élève à 381 000 € environ pour une estimation de 40 000 repas livrés.

**Rappel des objectifs du service :**

- ⇒ **Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées**
- ⇒ **Assurer un lien social**
- ⇒ **Facturer les repas en fonction des quotients familiaux des bénéficiaires**
- ⇒ **Maîtriser les coûts de fonctionnement**

L'un des objectifs fixés par la communauté de communes depuis la création du service est d'équilibrer les coûts d'achat des repas auprès du fournisseur (204 930 € en 2012) par les recettes provenant des bénéficiaires (225 833 € en 2012) et de prendre en charge le transport.

La commission « services à la population » propose de réviser la politique tarifaire selon les critères suivants :

- A l'échéance 2014, le prix payé par les bénéficiaires du tarif le plus bas devra couvrir le prix d'achat du repas au prestataire.
- la création d'un quatrième tarif concernant les ménages de plus de 1.500 € de quotient familial.

Le prix moyen du repas payé au prestataire en application de la formule prévue dans le marché sera de 5,46 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 et est estimé à 5,51 € à compter d'avril 2014.

Après avis de la Commission Services à la Population d'une part et de l'Exécutif et du bureau, il est proposé au conseil communautaire :

- de créer 2 tarifs supplémentaires :
  - . Dès le 1 avril 2013 pour les quotients de plus de 1.500 €
  - . À compter du 1 avril 2014 pour les quotients de plus de 2.000 € pour facturer le prix coutant du repas servi à domicile
- d'augmenter le prix du repas facturé au bénéficiaire selon la grille suivante :

Quotient Familial	Montant du repas (en euros)		
	2012	Avril 2013	Avril 2014
0 à 580	5,01	5,27	5,51
581 à 1010	5,85	6,14	6,44
1011 à 1500	6,91	7,26	7,62
1501 à 2000		7,97	8,33
plus de 2000		7,97	9,46

#### Au titre des interventions :

En réponse à M. Marcel THOMASSET, Mme Martine MANIN confirme qu'à partir de 2014, le prix du repas facturé aux accompagnants sera équivalent au prix coûtant du service.

En réponse à M. Olivier MARMOUX, Mme Martine MANIN précise que très peu de bénéficiaires sont concernés par la dernière tranche. La plupart des bénéficiaires sont sur les 2 premières tranches.

M. Pierre BECHET s'inquiète de savoir si le coût de revient sera supérieur en 2014. Mme Anne PATARD explique que toutes les variables de 2014 ne sont pas encore connues (hausse du prix des denrées, du carburant etc.). Mme Maryline GARCIN ajoute que d'expérience, on sait que l'inflation est de l'ordre de 1,1%, ce qui nous rapproche des tarifs proposés.

**Entendu** l'exposé de Mme le Rapporteur,

#### **Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **APPROUVE les tarifs proposés pour 2013**
- **VALIDE les propositions relatives à la politique tarifaire à l'horizon 2014, notamment le principe de création d'une 5<sup>ème</sup> tranche.**

### **2.3 Insertion : Avenant à la convention avec le CLI du Pays d'Alby**

#### Rappel : article 5 de la convention :

*« Le déficit éventuel de l'activité constaté sur le bilan annuel fourni à la Communauté de Communes du Canton de Rumilly avant le 31 janvier de l'année suivante, sera réparti entre les deux communautés de communes selon le calcul suivant :*

*50% du déficit sera couvert par une participation des deux communautés de communes calculée au prorata du nombre de salariés et 50% au prorata du nombre d'heures d'interventions réalisées auprès des communes sur chaque canton ».*

Le montant de la participation financière de la Communauté de Communes au financement du CLI du Pays d'Alby au cours des trois derniers exercices est le suivant :

- 2012 : 11 438 € 81
- 2011 : 20 € 00
- 2010 : 17 311 € 61

En accord avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby et afin d'encadrer le montant de la participation financière de la Communauté de Communes au Chantier Local d'Insertion, il est proposé un avenant à la convention sous la forme suivante :

Article 1 : L'article 5 de la convention du 17 novembre 2009 est complété par :

*« Si le montant du déficit annuel devenait supérieur à 30 000 €, la participation des deux collectivités serait conditionnée à la décision expresse de ces deux instances après concertation. »*

Article 2 : le reste de la convention reste inchangée.

**Le Conseil communautaire,**

**à l'unanimité,**

**APPROUVE l'avenant proposé à la Convention avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby pour le chantier local d'insertion.**

### **3. Transports scolaires : fixation des tarifs 2013-2014**

#### **Rapporteur : Roland LOMBARD, Vice-président**

Le service public de transports scolaires organisé par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly accueille actuellement 2 145 élèves pour 1 647 familles.

La participation financière des familles aux transports scolaires correspond aux frais d'inscription de leur(s) enfant(s). Cette participation est calculée pour couvrir les frais de gestion administrative du service des transports scolaires de la Communauté de Communes.

La commission « transports, déplacements et infrastructures » s'est réunie le 4 décembre 2012 afin d'examiner notamment les propositions de tarifs 2013-2014. En 2012, les frais administratifs (charges de personnel et charges de gestion) du service des transports scolaires se sont élevés à 141 232 € pour 144 931 € de recettes soit un excédent de 3 699 €. Le montant prévisionnel 2013 de dépenses est de 142 000 € pour 145 000 € de recettes soit un excédent prévisionnel de 3 000 € en cas du maintien des tarifs existants.

Il est rappelé que les tarifs des transports scolaires pour l'année scolaire 2012-2013 ont été augmentés de 5% par rapport à l'année scolaire 2011-2012.

Pour l'année scolaire 2013-2014, il est donc proposé de fixer les tarifs d'inscription de façon à équilibrer les frais de fonctionnement en maintenant les tarifs de l'année scolaire 2012-2013. Les frais liés à la prise en charge des élèves non subventionnés qui sont estimés pour l'année scolaire 2012-2013 à 198 000 € sont supportés en totalité par la fiscalité.

**En conséquence, les tarifs suivants sont proposés :**

Nombre d'enfant	Inscription du 3 au 29 juin 2013		Inscription hors délais*		Inscription après le 1 <sup>er</sup> mars 2014**		Duplicata	
	tarifs 2012-2013	tarifs 2013-2014	tarifs 2012-2013	tarifs 2013-2014	tarifs 2012-2013	tarifs 2013-2014	tarifs 2012-2013	tarifs 2013-2014
1 enfant	72,00 €	<b>72,00 €</b>	144,00 €	<b>144,00 €</b>	48,00 €	<b>48,00 €</b>	15,00 €	<b>15,00 €</b>
2 enfants	118,00 €	<b>118,00 €</b>	236,00 €	<b>236,00 €</b>	79,00 €	<b>79,00 €</b>	-	-
3 enfants et +	135,00 €	<b>135,00 €</b>	270,00 €	<b>270,00 €</b>	90,00 €	<b>90,00 €</b>	-	-

*\*il s'agit d'éviter les inscriptions tardives qui ont des conséquences sur l'organisation des circuits et l'affectation des véhicules pour la rentrée scolaire. La Communauté de Communes reste conciliante par rapport à des situations particulières liées à des familles en difficultés.*

*\*\*il s'agit de proposer un tarif adapté aux nouveaux élèves arrivant au cours du dernier trimestre et sous réserve de justification (changement de lieu de résidence...).*

Au titre des interventions :

M. Marcel THOMASSET comprend la démarche du service pour équilibrer les charges de personnel et de gestion mais se déclare « surpris » que l'évolution des tarifs ne soit pas au minimum indexée sur le coût de la vie. Par ailleurs, il souhaite savoir où en est l'étude d'une billettique sans contact. Il soulève la problématique des bus qui circulent parfois avec très peu d'élèves. Le prix est très abordable selon lui.

M. Roland LOMBARD explique que l'année précédente, l'augmentation des tarifs était supérieure à celle du coût de la vie, à hauteur de + 5 %. Cette année, le service a mis en place des cartes infalsifiables (avec achat d'une imprimante spéciale). M. LOMBARD « appelle de ses vœux » d'autres évolutions, notamment l'accès au car grâce à une carte de transports scolaires sans contact, comme un forfait de ski. Mais les AO2 n'ont pas la maîtrise de la démarche, la billettique relevant des compétences du Département.

**Le Conseil communautaire,  
Par 41 voix POUR et  
1 ABSTENTION (M. André BERTHET),  
APPROUVE les tarifs proposés pour le service public de transports scolaires pour l'année scolaire 2013-2014.**

#### 4. Finances

Rapporteur : M. François RAVOIRE

##### 4.1 Budget principal

##### 4.1.1 Vote du compte administratif 2012

A partir de l'annexe, présentation du compte administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly qui retrace les opérations d'exécution de l'année 2012 répertoriées ci-dessous :

### Section de fonctionnement

Section de fonctionnement		Prévisionnel 2012	Charges à Payer Produits à recevoir	Réalisations	Solde	Taux de réalisation
Dépenses	Opérations réelles	8 664 094,64 €	224 606,91 €	7 660 016,82 €	779 470,91 €	91,00%
	Opérations d'ordre de section à section	797 559,00 €	0,00 €	194 647,81 €	602 911,19 €	24,41%
	<b>Total</b>	<b>9 461 653,64 €</b>	<b>224 606,91 €</b>	<b>7 854 664,63 €</b>	<b>1 382 382,10 €</b>	<b>85,39%</b>
Recettes	Opérations réelles	9 451 453,64 €	161 864,33 €	8 722 654,61 €	566 934,70 €	94,00%
	Opérations d'ordre de section à section	10 200,00 €	0,00 €	10 196,02 €	3,98 €	99,96%
	<b>Total</b>	<b>9 461 653,64 €</b>	<b>161 864,33 €</b>	<b>8 732 850,63 €</b>	<b>566 938,68 €</b>	<b>94,01%</b>

Report excédentaire de 2011	872 976,04 €
Résultat excédentaire exercice 2012	815 443,42 €
Résultat excédentaire de clôture 2012	1 688 419,46 €

### Section d'investissement

Section d'investissement		Prévisionnel 2012	Engagements	Réalisations	Solde	Taux de réalisation	Restes à Réaliser
Dépenses	Opérations réelles	3 369 474,81 €	596 980,76 €	2 110 545,36 €	661 948,69 €	80,35%	596 980,76 €
	Opérations d'ordre de section à section	10 200,00 €	0,00 €	10 196,02 €	3,98 €	99,96%	0,00 €
	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	9 500,00 €	0,00 €	9 177,62 €	322,38 €	96,61%	0,00 €
	<b>Total</b>	<b>3 389 174,81 €</b>	<b>596 980,76 €</b>	<b>2 129 919,00 €</b>	<b>662 275,05 €</b>	<b>80,46%</b>	<b>596 980,76 €</b>
Recettes	Opérations réelles	2 582 115,81 €	0,00 €	1 238 653,00 €	1 343 462,81 €	47,97%	0,00 €
	Opérations d'ordre de section à section	797 559,00 €	0,00 €	194 647,81 €	602 911,19 €	24,41%	0,00 €
	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	9 500,00 €	0,00 €	9 177,62 €	322,38 €	96,61%	0,00 €
	<b>Total</b>	<b>3 389 174,81 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 442 478,43 €</b>	<b>1 946 696,38 €</b>	<b>42,56%</b>	<b>0,00 €</b>

Report excédentaire de 2011	820 165,58 €
Résultat déficitaire exercice 2012	- 687 440,57 €
Résultat excédentaire de clôture 2012	132 725,01 €
Restes à Réaliser au 31 décembre 2012	- 596 980,76 €
Besoin de financement au 31 décembre 2012	464 255,75 €

### Au titre des interventions :

M. Claude BONAMIGO constate que le résultat est important en fonctionnement alors que le résultat en investissement déficitaire ; et suggère de virer cette somme. Selon lui, la Communauté de Communes prévoit trop de réserves financières. Il demande de prévoir « un petit matelas » mais « pas trop gros ».

Mme Nathalie CHAVANEL explique que le résultat excédentaire de clôture 2012 de la section de fonctionnement qui se chiffre à + de 1 688 000 € fera d'une part l'objet d'une affectation à la section d'investissement à hauteur de 615 560 € conformément au virement prévisionnel de l'exercice 2012, et sera d'autre part reporté à la section de fonctionnement du budget primitif 2013 pour 1 072 000 €. Ce report sera ensuite totalement absorbé au titre du virement prévisionnel qui permettra d'alimenter pour partie le besoin de financement 2013 de la section d'investissement.

**Le Conseil communautaire,**

**à l'unanimité,**

**APPROUVE le compte administratif 2012 du Budget Principal de la Communauté de Communes.**

#### **4.1.2 Approbation du Compte de gestion 2012**

Cf. annexe portant sur l'état de réalisation des opérations 2012

**Vu** l'approbation ce jour du Compte administratif 2012 du budget principal de la Communauté de Communes ;

**Considérant** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Considérant** que les écritures du Compte Administratif 2012 sont conformes à celles du Compte de Gestion 2012,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé des Finances,

**Le Conseil communautaire,**

**À l'unanimité,**

**Approuve le compte de gestion 2012 du budget principal : l'ensemble des écritures qui sont tenues par le Comptable du Trésor étant conformes à celle du compte administratif 2012 du budget principal.**

#### **4.1.3 Affectation des résultats 2012**

Vu l'annexe portant sur l'état de réalisation des opérations 2012,

Suite au vote du compte administratif 2012, et à l'approbation du Compte de gestion 2012,

**Le Conseil communautaire,**  
**Par 41 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Claude BONAMIGO),**  
**APPROUVE** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2012 du Budget Principal de la Communauté de Communes ci-après :

- ✓ **Résultat de clôture au 31 décembre 2012 de la section de Fonctionnement** s'élevant à un excédent de **1 688 419 € 46** dont 815 443 € 42 d'excédent réalisé au titre de l'exercice 2012. Bien que le besoin de financement de la section d'investissement identifié au 31 décembre 2012 se chiffre à 464 255 € 75, il est proposé **d'affecter à la section d'investissement 615 560,00 €** conformément à l'autofinancement prévisionnel du budget 2012. D'où un **report à la section de fonctionnement** d'une valeur de **1 072 859,46 €** en tant que **résultat excédentaire**.
- ✓ De reprendre à la **section d'investissement**, le **résultat de clôture au 31 décembre 2012** de ladite section, soit un **excédent de 132 725 € 01** après avoir réalisé un déficit au titre de l'exercice 2012 à hauteur de 687 440 € 57 et de reporter sur l'exercice 2012, les restes à réaliser au 31 décembre 2012 qui s'élèvent à hauteur de 596 980,76 € en dépenses d'investissement.

#### 4.1.4 Taux d'imposition 2013

*L'article 37 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012 prévoit qu'à compter de l'exercice 2013, et de façon pérenne, la date limite de vote des taux des taxes directes locales et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères soit fixée au 15 avril au lieu du 31 mars.*

##### 4.1.4.1 Taux d'imposition des taxes locales (Cf. annexe)

Le 18 février dernier, le Conseil Communautaire a débattu sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2013 où il a été mis en exergue le niveau de fiscalité nécessaire.

Il a été rappelé à ce titre, le diagnostic financier établi par le Cabinet KPMG qui met en relief le niveau faible des marges financières de la Communauté de Communes. Il en ressort effectivement que la Communauté de Communes, qui jusque-là n'a pas été porteuse d'équipement, hormis la construction de son siège social, n'est pas dotée à ce jour d'une capacité financière suffisante pour investir.

Ce constat a fait l'objet de maintes présentations depuis 2012 dans le cadre des Comités de pilotages traitant du pacte financier et fiscal qui, pour mémoire, se sont tenus aux dates ci-après :

6 mars 2012	Informations et échanges sur la mutualisation de services ----- Transfert de la compétence développement économique : premières réflexions sur la répartition des compétences entre les collectivités locales
19 juin 2012	Validation de la composition des membres du groupe de travail sur le pacte financier ----- Mutualisation de services : retour sur le questionnaire police intercommunale et point sur l'état d'avancement des autres sujets mutualisation ----- Développement économique : état d'avancement de la concertation avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby ----- Harmonisation des bases et des taux ----- Diagnostics financiers et fiscaux, et perspectives des communes et de la Communauté de Communes ----- Prochaines étapes



10 octobre 2012	Synthèse de l'Etat des lieux et des enjeux des diagnostics financiers et fiscaux des communes et de la communauté de Communes
	Scénarii d'évolution
	Prospective financière de la Communauté de Communes
	Prochaines étapes
5 février 2013	Rappel des diagnostics financiers et fiscaux
	Rappel sur les 4 scénarios
19 février 2013	Rappel des décisions du Comité de Pilotage de février 2012 relatives à l'organisation de la compétence économique sur le territoire
	Rappel du scénario 3 validé lors du Comité de Pilotage du 5 février 2013
	Proposition de calendrier de travail pour la mise en place du scénario 3 en 2013
	Rappel des enjeux du passage en FPU

Le 10 octobre 2012, le Comité de pilotage était avisé de la nécessité d'augmenter les taux de la fiscalité directe de + 30 % au titre de l'exercice comptable 2013 et cela, afin de rétablir l'équilibre financier prévisionnel au regard de l'ensemble des investissements engagés (construction du gymnase et financement de ses équipements, réalisation de la première phase opérationnelle de la Zone d'Activité de Madrid) et qui vont se chiffrer à plusieurs millions d'euros.

Il en résulte un accroissement de la fiscalité communautaire pour assurer le financement des projets et la pérennité de la santé financière de la Communauté de Communes.

Conformément au débat d'orientations budgétaires, qui a pour vocation de donner les directives nécessaires pour l'élaboration du budget primitif, l'augmentation des taux de + 30 % a dès lors été retenue sur l'ensemble des trois taxes ménages, de même que sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). L'effort fiscal de l'année 2013 permettrait ainsi le maintien des taux en 2014 : ce qui paraît d'autant plus important dès lors où la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) est actée au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il est en effet primordial de rappeler l'aspect réglementaire du passage à la FPU qui ne permet aucune augmentation du taux de CFE la 1<sup>ère</sup> année et qui, par conséquent, obligerait de faire supporter toutes ressources fiscales supplémentaires nécessaires en totalité sur les ménages.

Aussi, après avoir retenu les recommandations de la Commission Finances portant sur la nécessité de revoir la fiscalité de la Communauté de Communes afin de faire face notamment aux transferts de compétences nouvelles accompagnant le passage en FPU, il est demandé au Conseil Communautaire de prendre en compte la nécessité de mise au point d'une stratégie de saine santé financière. Celle-ci impliquant d'anticiper tout risque financier, en mettant en place un cadrage stratégique dans la perspective de préserver le bon équilibre financier de la Communauté de Communes. L'objectif visé étant de lui permettre de se doter des moyens financiers qui lui permettra de développer ses capacités d'autofinancement dès cette année 2013 et ainsi, d'être en parfaite concordance avec l'ensemble des décisions qui ont pu être prises jusqu'à ce jour telle que la validation du scénario 3 lors du Comité de Pilotage du 5 février dernier : « la Communauté de Communes opte pour le régime de la FPU et renforce la politique communautaire par une intégration des équipements à rayonnement communautaire, la politique d'urbanisme, la politique transport ».

Avant de se prononcer sur l'augmentation des taux de la fiscalité, il est recommandé de bien mesurer l'ensemble de ces données.

#### Au titre des interventions :

M. Jacques COPPIER prend la parole pour justifier sa demande de vote à bulletin secret : « L'ensemble des projets de la Communauté de Communes induisent des répercussions sur les ménages. Nous faisons bien travailler les entreprises et le territoire avec les projets d'éducation et d'activité économique ; mais la Communauté de Communes planifie trop de projets en temps de crise. Compte-tenu de la situation économique, cette augmentation n'est pas un acte responsable car cette fiscalité va servir à financer

des projets qui peuvent attendre et se faire un « matelas » pour le futur. Nous suggérons d'étudier et d'étaler les projets d'investissement dans un temps plus raisonnable. Ne pas faire preuve de surenchère mais de sagesse. En tant que maire, nous devons défendre les intérêts de nos citoyens, il s'agit d'un acte démocratique. »

Mme Viviane BONET interpelle le Président : « Sans remettre en cause les investissements prévus pour 2013, qu'est-il envisagé de faire pour réduire les frais de fonctionnement, et arrêter cette hausse de la fiscalité dans les années à venir ? »

M. Pierre BLANC rappelle que l'ensemble des projets sont discutés depuis plusieurs années et entérinés par les décisions du conseil communautaire ; notamment :

- « Le projet de collège depuis 4 ans, projet de 4 ou 5 millions d'€ d'investissement » pour le gymnase;
- Les Zones d'Activités Economiques : « décision prise il y a plus de 3 ans » ;

« Ces processus sont engagés par des engagements continus du conseil communautaire ».

- Certaines dépenses s'ajoutent, notamment la participation au CAE qui jusque-là était de 32 000 € et passe en 2013 à 100 000 € et les 132 600 € de plus pour la fibre optique « qui représentent à elles seules 7 à 8 % de la hausse » ;
- L'aménagement de la liaison Alby Rumilly « dont on parle depuis 20 ans » ; « seule une petite partie de cette liaison est incluse dans les prévisions budgétaires ».
- Le Président interpelle l'assemblée sur le Schéma Directeur des Déplacements et Infrastructures : « Est-on inconséquents de le lancer aujourd'hui ? Où est la responsabilité de chacun ? »

Il rappelle que « le scénario proposé par KPMG dans lequel les communes les plus riches payent pour les plus pauvres a été unanimement refusé ». Si cette hausse de 30 % de la fiscalité n'est pas appliquée en 2013, il « met au défi » les élus d'augmenter les impôts en 2014 dans le contexte des élections ; « et pourtant il faudra le faire ! ».

Par ailleurs, il souligne que dans la mesure du possible la collectivité « n'a pas recours à l'embauche » et que « la mutualisation est envisagée systématiquement ». Selon lui, « la plus grande source d'économie sera réalisée en priorisant les actions sur l'ensemble du territoire » et il faudra que « tout le monde l'admette ».

Il précise que dans sa commune (Sales), les impôts ne seront pas augmentés.

Il ajoute « qu'on transmet une dette et un déficit d'investissement à nos successeurs : on tient des discours parfois qui font peur. Si on n'investit pas du tout on ira dans le mur ! Il faut préparer demain mais personne n'a le courage d'y aller. Tous les territoires qui ont choisi l'investissement sont en avance aujourd'hui. Les communes devront baisser leurs impôts quand la Communauté de Communes devra augmenter les siens. Mais des communes ne sont pas capables de le faire donc il faudra de la solidarité. Cela fait 15 ans que le territoire demande un collège, et celui-ci est en cours ; l'économie n'est pas mauvaise grâce à la conjoncture sur le territoire et portée par quelques entreprises. »

Il rappelle que la Communauté de Communes est partie avec des taux de fiscalité très bas alors qu'on lui demande des projets structurants pour le territoire ; il juge cette situation « insensée ».

Il souligne que la hausse de la fiscalité de 30 % cette année permettra de ne pas augmenter les taux en 2014.

M. Pierre BECHET annonce qu'il votera cette augmentation de taux « car l'étude KPMG a montré l'incapacité de la Communauté de Communes d'augmenter ses marges de manœuvres sans augmenter la fiscalité. Le même problème se trouvera dans 3 ans. La seule option est de mettre en commun nos services, nos finances, la gestion du territoire ». Il conseille de réfléchir en amont des prises de

compétence, avec « le lancement de groupes de travail au préalable pour préparer les transferts de compétences ».

M. Marcel THOMASSET se déclare « solidaire de cette décision d'augmentation des taux ». Selon lui, le budget de fonctionnement de la Communauté de Communes est essentiellement composé de financements où l'intercommunalité sert de « boîtes aux lettres » (ex : SDIS, SITOA...).

En réponse à M. Michel ROUPIOZ, le Président annonce que la hausse de la fiscalité de 30 % correspondra en moyenne de 50 à 80 € d'augmentation sur la feuille d'impôts des ménages, selon les communes.

M. André BERTHET estime qu'il faut « avoir le courage de différer certaines dépenses en période de crise, comme la signalétique, l'informatique, ou les gens du voyage ».

M. Pierre BLANC lui explique que les dépenses pour l'aire d'accueil des gens du voyage découlent de « l'obligation de se conformer avec les plans départementaux ». Par ailleurs il est d'avis que « l'informatique est un outil indispensable » et rappelle qu'il est dorénavant « mutualisé avec la Ville de Rumilly ».

**Comme décidé en début de séance, le vote des Taux d'imposition des taxes locales se déroule donc à bulletin secret.**

**Le Conseil communautaire désigne 2 scrutateurs :**

- Mme Christine MIRALLES
- Mme Marie GIVEL

**Après dépouillement, le résultat des votes est le suivant :**

<b>Le Conseil communautaire,</b>		
<b>PAR 27 VOIX POUR</b>		
<b>10 VOIX CONTRE</b>		
<b>Et 5 ABSTENTIONS,</b>		
<b>VOTE, en conformité avec le débat d'Orientations Budgétaires, les taux d'imposition de l'année 2013 revalorisés de + 1,300376 par rapport à l'année (n-1) au vu du produit fiscal attendu des taxes additionnelles de 3 721 040 € et selon la règle de variation proportionnelle :</b>		
<b>Taxe</b>	<b>Rappel des taux de l'année 2012</b>	<b>Proposition des taux de l'année 2013</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>4,09 %</b>	<b>5,32 %</b>
<b>Taxe Foncière Bâtie</b>	<b>2,70 %</b>	<b>3,51 %</b>
<b>Taxe Foncière Non Bâtie</b>	<b>9,86 %</b>	<b>12,82 %</b>
<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>	<b>4,93 %</b>	<b>6,41 %</b>

#### 4.1.4.2 **Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de l'année 2013 (Cf. annexe)**

Le besoin de financement prévisionnel de l'année 2013 qui sera appelé par le S.I.T.O.A. est à hauteur de 2 474 093 € 92 ;

Les bases prévisionnelles 2013 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères notifiées sont d'un montant de 22 834 813 € 00 ;

**Le Conseil communautaire,**

**A l'unanimité,**

**FIXE au titre de l'année 2013, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères correspondante déterminé à 10,83 % après une diminution de 0,91 % par rapport au taux de l'année 2012 qui était de 10,93 %.**

*Dès lors où le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères fait l'objet d'une diminution sur l'exercice 2013, il est à préciser que le surplus de recette fiscale identifié pour un montant de 45 523 €, qui a été encaissé sur l'année 2012 au-delà du besoin de financement prévisionnel, est conservé pour les exercices à venir.*

#### 4.1.5 **Vote du Budget Primitif 2013** (Cf. annexe)

Le budget primitif 2013 a été bâti à partir des directives définies dans le cadre du débat d'Orientations Budgétaires du 18 février dernier avec :

##### ❖ **la poursuite des actions précédemment engagées portant principalement sur :**

- Le service des transports scolaires et la signalétique des points d'arrêts ;
- Le Service Intercommunal de Portage de Repas à Domicile (SIPRD) ;
- Le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) ;
- La finalisation du Schéma Directeur de déplacement ;
- Le développement des sentiers de randonnées ;
- Les actions de communication ;
- L'éveil musical ;
- Le partenariat avec le Comité d'Action Economique,
- La convention d'objectifs mise en place avec l'Aide à Domicile du Canton de Rumilly ;
- Les contributions versées aux syndicats (SITOA ; SIGAL) et Services Publics (SDIS) ;
- Le soutien au déficit du Chantier Local d'Insertion dans le cadre d'une convention et de son avenant avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby ;
- Le partenariat avec l'Office de Tourisme en Pays de Savoie en Albanais sous forme d'EPIC ;
- La réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase opérationnelle de la zone d'activité économique de Madrid avec une avance de fonds du budget principal au budget annexe dans l'attente de la commercialisation des lots ;
- L'adhésion au CAUE ;
- Le Programme Local de l'Habitat ;
- L'accueil des gens du voyage
- L'étude financière et fiscale portant sur la mise en place d'un pacte financier et fiscal en vue de la prise de compétence globale en développement économique ;

##### ❖ **la mise en place de nouvelles actions concernant notamment :**

- Une étude projetée dans le cadre du PLU intercommunal ;
- Une étude pour la réalisation d'une pépinière entreprise ;
- Mutualisation avec les services de la ville de Rumilly portant sur les systèmes d'information, l'entretien et le nettoyage des locaux ;
- Participation auprès du SYANE pour la mise en place de la fibre optique ;
- Construction du gymnase avec les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage dès l'année 2013

Au titre des interventions :

CHAP 065 – M. Jean-Pierre VIOLETTE s'interroge sur le soutien financier apporté à l'Etoile Sportive de Vallières ; M. François RAVOIRE précise que ce partenariat fera l'objet d'une convention.

CHAP 014 – En réponse à M. Claude BONAMIGO, M. François RAVOIRE précise que le montant prélevé au titre de l'exercice 2013 n'est pas connu à ce jour. L'évaluation a donc été calculée par rapport à l'augmentation de l'enveloppe nationale qui devrait voir la péréquation horizontale augmenter de 150 %.

CHAP 012 - en réponse à Mme Christine MIRALLES sur la hausse des charges de personnel, M. Pierre BLANC annonce qu'elle est liée :

- au recrutement du DGA (prévu depuis 2 ans)
- au recrutement de 2 postes au service eau et assainissement
- à la création d'1/2 poste pour le RAM
- aux frais liés à la mutualisation de personnel avec la Ville de Rumilly (sonorisation, nettoyage des locaux, informatique)
- aux charges de personnel liées aux créations de poste de 2012 qui sont budgétées sur une année complète en 2013.

M. Jean-Pierre VIOLETTE s'interroge sur les coûts de fonctionnement « inquiétants pour le futur ».

CHAP 014 - En réponse à M. Roland LOMBARD, M. François RAVOIRE explique les termes suivants :

- FNGIR fonds nationaux de garantie individuelle : Dotation de compensation de réforme de la Taxe Professionnelle
- FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, les territoires pouvant être à la fois contributeurs et bénéficiaires du FPIC.

CHAP 077 - M. Marcel THOMASSET regrette qu'il n'y ait pas de volonté politique forte d'augmenter les coûts de l'aire de grands passages, avec seulement 1500 € de loyers prévus.

Mme Sylvia ROUPIOZ annonce une revalorisation de l'indemnité de stationnement et la mise en place d'une caution pour le nettoyage de l'aire dès qu'elle sera équipée qui seront proposés lors d'un prochain conseil communautaire.

M. Jacques COPPIER considère au vu des chiffres présentés que « sans augmentation de la fiscalité on pouvait équilibrer notre budget » et juge que l'augmentation des taux servira uniquement à « se faire un pactole sur le dos du contribuable ».

M. Pierre BLANC annonce que cette augmentation de 30 % permettra de financer pour partie le programme d'investissement pour les 3 ans qui viennent, et insiste sur la nécessité de rétablir la capacité d'autofinancement de la C3R, faute de quoi « on annoncera chaque année une augmentation de la fiscalité ». Selon lui il est préférable d'appliquer une hausse de 30 % dès cette année et non pas la répartir sur 2 ans.

M. Philippe HECTOR souhaite connaître les projections pour les années qui viennent.

M. François RAVOIRE lui indique que c'est l'objet des orientations budgétaires sur 3 ans qui ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

M. André BERTHET est d'avis « qu'on ne peut pas tout gérer avec de l'auto financement ».

Le projet de budget primitif 2013 a été présenté et validée d'une part, à la commission des Finances du 27 février 2013, d'autre part au Bureau du 4 mars 2013 ;

**Le Conseil Communautaire,**

**Procède** au vote du Budget Primitif 2013 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

**Par 36 VOIX POUR**

**4 VOIX CONTRE (P.DUMONT – J.COPPIER – A.BERTHET – B.CARLIOZ)**

**Et 2 abstentions (P. HECTOR, R. BONTRON)**

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

**Par 36 VOIX POUR**

**3 VOIX CONTRE (J.COPPIER – A.BERTHET – B.CARLIOZ)**

**Et 3 abstentions (P. HECTOR, J. CHAL, P. DUMONT)**

**Approuve le budget primitif 2012 de la Communauté de Communes pour chacune des deux sections.**

Le détail du vote est alors détaillé au niveau du chapitre :

**Section de Fonctionnement : Dépenses**

<b>Total Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>	<b>2 214 976,00 €</b>
<b>Total Chapitre 012 - Charges de personnel</b>	<b>1 867 000,00 €</b>
<b>Total Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>4 146 066,00 €</b>
<b>Total Chapitre 66 - Charges financières</b>	<b>72 200,00 €</b>
<b>Total Chapitre 67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>6 000,00 €</b>
<b>Total Chapitre 014 – Atténuation de produits</b>	<b>85 000,00 €</b>
<b>Total Chapitre 022 - Dépenses imprévues</b>	<b>461 693,46 €</b>
<b><u>Total des dépenses réelles</u></b>	<b>8 852 935,46 €</b>
<b>Total Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>234 185,00 €</b>
<b>Total Chapitre 023 - Virement de la Section de Fonctionnement en Investissement</b>	<b>1 896 000,00 €</b>
<b><u>Total des opérations d'ordre :</u></b>	<b>2 130 185,00 €</b>
<b><u>Total général des dépenses de fonctionnement</u></b>	<b>10 983 120,46 €</b>

**Section de Fonctionnement : Recettes**

<b>002 - Report du résultat de fonctionnement 2012</b>	<b>1 072 859,46 €</b>
<b>Total Chapitre 013 - Atténuation de charges</b>	<b>16 000,00 €</b>
<b>Total Chapitre 70 - Produit des services du domaine et ventes</b>	<b>1 322 000,00 €</b>
<b>Total Chapitre 73 - Impôts et taxes</b>	<b>6 775 068,00 €</b>
<b>Total Chapitre 74 - Dotations et Participations</b>	<b>1 732 138,00 €</b>
<b>Total Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>26 500,00 €</b>
<b>Total Chapitre 77 - Produits exceptionnels</b>	<b>33 055,00 €</b>
<b><u>Total des recettes réelles</u></b>	<b>10 977 620,46 €</b>
<b>Total Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>5 500,00 €</b>
<b><u>Total des opérations d'ordre</u></b>	<b>5 500,00 €</b>
<b><u>Total général des recettes de fonctionnement :</u></b>	<b>10 983 120,46 €</b>

#### **Section d'Investissement : Dépenses**

<b>Total Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>152 500,00 €</b>
<b>Total Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>24 074,64 €</b>
<b>Dont 14 074,64 € de Restes à Réaliser</b>	
<b>Total Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées</b>	<b>575 733,00 €</b>
<b>Total Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>958 906,12 €</b>
<b>Dont 582 906,12 € de Restes à Réaliser</b>	
<b>Total Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>	<b>600 000,00 €</b>
<b>Total Chapitre 27 - Autres immobilisations financières</b>	<b>637 816,00€</b>
<b>Total Chapitre 020 : Dépenses imprévues</b>	<b>114 560,25 €</b>
<b><u>Total des dépenses réelles :</u></b>	<b>3 063 590,01 €</b>
<b>dont 596 980,76 € de Restes à Réaliser</b>	
<b>Total Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>5 500,00 €</b>
<b>Total des opérations d'ordre de section à section</b>	<b>5 500,00 €</b>
<b><u>Total général des dépenses d'investissement</u></b>	<b>3 069 090,01 €</b>
<b>dont 596 980,76 € de Restes à Réaliser</b>	

## **Section d'Investissement : Recettes**

<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2012</b>	<b>132 725,01 €</b>
<b>Total Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>757 560,00 €</b>
<b>Total Chapitre 13 - Subventions d'investissement</b>	<b>47 120,00 €</b>
<b>Total Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>1 500,00 €</b>
<b><u>Total des recettes réelles :</u></b>	<b>938 905,01 €</b>
<b>Total Chapitre 021 - Virement de la section de Fonctionnement</b>	<b>1 896 000,00 €</b>
<b>Total Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>234 185,00 €</b>
<b><u>Total des opérations d'ordre de section à section</u></b>	<b>2 130 185,00 €</b>
<b><u>Total général des recettes d'investissement</u></b>	<b>3 069 090,01 €</b>

### **4.1.6 Autorisation de Programme / Crédits de Paiements (APCP) concernant le Programme Local de l'Habitat (PLH) – Avenant n° 2 (Cf. annexe)**

*Les collectivités locales ont l'habitude de raisonner en perspective annuelle comme leur impose la réglementation budgétaire et comptable. Pour d'importants investissements qui dépasseraient le simple cadre annuel, il s'avère nécessaire de s'interroger sur la capacité à réaliser un programme d'investissement étalé sur plusieurs années. Ainsi, la notion d'Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement acquiert toute sa pertinence puisqu'il s'agit de voter une opération (Autorisation de Programme) et un rythme prévisionnel de réalisation (Crédit de paiement). Cette procédure permet d'engager un marché sur le montant de l'Autorisation de Programme et de n'inscrire au budget primitif de chaque année que le Crédit de Paiement strictement nécessaire.*

Par délibération en date du 6 juillet 2009, le Conseil Communautaire a voté le Programme Local de l'Habitat.

Compte tenu de l'importance financière de ce programme, il a été proposé lors du Conseil Communautaire du 4 avril 2011 de l'inclure dans une programmation pluriannuelle, en adoptant la procédure d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements (AP/ CP), conformément aux dispositions introduites par la loi du 6 février 1992.

L'Autorisation de Programme constitue effectivement la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour la réalisation de ce programme. Corrélativement, les crédits de paiements constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programmes correspondantes.

Cette procédure offre donc l'avantage d'inscrire au budget uniquement les crédits qui seront réellement consommés dans l'année et qui correspondent aux Crédits de Paiements.

**Le Conseil Communautaire,**



A l'unanimité,

**APPROUVE** la révision de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements numéro 2 portant sur l'attribution de subventions d'équipement au profit des bailleurs sociaux ou communes concernées par un avenant numéro 2 selon l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements ci-joint.

## 4.2 Budget Annexe « ZAE » soumis à TVA

### 4.2.1 Vote du compte administratif 2012 (Cf. annexe)

Présentation du compte administratif du Budget Annexe portant sur les Zones d'Activités Economiques de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly.

#### Section de fonctionnement

Section de fonctionnement		Prévisionnel 2012	Réalisations	Solde	Taux de réalisation
Dépenses	Opérations réelles	300 000,00 €	65 445,64 €	234 554,36 €	21,82%
	Opérations d'ordre de section à section	170 084,00 €	170 081,87 €	2,13 €	100,00%
	<b>Total</b>	<b>470 084,00 €</b>	<b>235 527,51 €</b>	<b>234 556,49 €</b>	<b>50,10%</b>
Recettes	Opérations réelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Opérations d'ordre de section à section	470 084,00 €	235 527,51 €	234 556,49 €	50,10%
	<b>Total</b>	<b>470 084,00 €</b>	<b>235 527,51 €</b>	<b>234 556,49 €</b>	<b>50,10%</b>

#### Section d'investissement

Section d'investissement		Prévisionnel 2012	Réalisations	Solde	Taux de réalisation
Dépenses	Opérations réelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Opérations d'ordre de section à section	470 084,00 €	235 527,51 €	234 556,49 €	50,10%
	<b>Total</b>	<b>470 084,00 €</b>	<b>235 527,51 €</b>	<b>234 556,49 €</b>	<b>50,10%</b>
Recettes	Opérations réelles	300 000,00 €	65 445,64 €	234 554,36 €	21,82%
	Opérations d'ordre de section à section	170 084,00 €	170 081,87 €	2,13 €	100,00%
	<b>Total</b>	<b>470 084,00 €</b>	<b>235 527,51 €</b>	<b>234 556,49 €</b>	<b>50,10%</b>

Le Conseil Communautaire,

A l'unanimité,

**APPROUVE** le vote du compte administratif 2012 du Budget Annexe « ZAE » de la Communauté de Communes.

### 4.2.2. Approbation du Compte de gestion 2012 (Cf. annexe)

Vu l'approbation ce jour du Compte administratif 2012 du budget annexe ZAE de la Communauté de Communes portant sur les Zones d'Activités Economiques ;

**Considérant** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Considérant** que les écritures du Compte Administratif 2012 sont conformes à celles du Compte de Gestion 2012,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil Communautaire,**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE le compte de gestion 2012 du Budget Annexe portant sur les Zones d'Activités Economiques qui est tenu par le Comptable du trésor public conforme aux opérations du compte administratif 2012.**

#### 4.2.3 Vote du Budget Primitif 2013 (Cf. annexe)

*L'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux précise que les opérations d'aménagement sont des services publics suivis obligatoirement sous forme de **budgets distincts du budget principal**.*

*En effet, les opérations d'aménagement de zones sont caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus.*

*Ces activités sont individualisées au sein d'un **budget annexe** afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser les risques financiers de telles opérations qui peuvent être importants de part leur nature et leur durée.*

*L'instruction budgétaire et comptable M14 précise en outre au sujet des stocks de terrains que ces biens, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.*

*Aussi les opérations correspondantes sont-elles décrites dans une comptabilité de stocks.*

Après avoir acheté pour partie le foncier de la future Zone d'Activité de « Madrid » avec l'aide de l'Etablissement Public Foncier, la Communauté de Communes met l'accent dès l'année 2013 sur les crédits nécessaires à la réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase opérationnelle d'aménagement nécessitant un budget de 638 000 €.

Au vu du programme prévisionnel des travaux d'aménagement communiqué par le maître d'œuvre, il s'avère important de rappeler les coûts qui en découlent et qui demanderont à être mis à jour au fil de l'eau en fonction des réalisations à venir.

<b>Coût de réalisation pour une surface de 28 177 m<sup>2</sup></b>	<b>3 711 773,53 €</b>
---	-----------------------

<i>Soit au m<sup>2</sup></i>	<b>131,73 €</b>
<i>Prix de cession</i>	<b>1 352 496,00 €</b>
<i>Soit au m<sup>2</sup></i>	<b>48,00 €</b>
<i>Coût de revient portant sur une surface commercialisable de 28 177 m<sup>2</sup></i>	<b>2 159 277,53 €</b>
<i>Soit au m<sup>2</sup></i>	<b>76,63 €</b>

Par contre, il faudra faire preuve d'une grande vigilance quant aux moyens financiers qui seront mis en œuvre pour mener à bien cette opération. Il sera nécessaire de s'assurer de la possibilité financière à supporter non seulement :

- ✓ d'une part, l'avance de fonds pour financer les travaux jusqu'à la commercialisation des lots, chiffrés à 3 712 000 € ;
- ✓ et d'autre part, prendre en compte l'aspect important de la subvention d'équilibre qui va engendrer une dépense d'exploitation du budget général évaluée à ce jour à 2 159 000 €.

Au titre des interventions :

M. Pierre BECHET précise que ces avances sont très intéressantes pour la Communauté de Communes mais in fine ces 2 millions d'€ devront être payés par l'EPCI. L'avance de fonds pourrait être portée par un portage privé ; mais la différence entre le prix de revient et le prix de vente restera sensiblement la même.

M. Marcel THOMASSET rappelle que les ZAE créées par Rumilly ont toujours été à perte ; mais le gain difficilement quantifiable est celui des emplois créés.

**Vu** l'avis favorable de l'exécutif et du bureau,

**ENTENDUE** la présentation par le Vice-président chargé des Finances du projet de Budget Primitif des Zones d'Activités Economiques (ZAE) 2013 (Comptabilité M 14), article par article et chapitre par chapitre,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE la tenue d'une comptabilité de stocks selon le principe de l'inventaire intermittent ;**

**PROCEDE** au vote du Budget Primitif ZAE 2013, par chapitre pour chacune des deux sections ;

**VOTE** les chapitres suivants :

**Section de Fonctionnement : Dépenses**

**Total Chapitre 011 Charges à caractère général** **637 816 €**

**Total des dépenses réelles** **637 816 €**

<b>Total Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>236 000 €</b>
<b><u>Total des opérations d'ordre</u></b>	<b>236 000 €</b>
<b><u>Total général des dépenses de fonctionnement</u></b>	<b>873 816 €</b>

#### **Section de Fonctionnement : Recettes**

<b>Total Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>873 716 €</b>
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>873 816 €</b>
<b><u>Total général des recettes de fonctionnement</u></b>	<b>873 816 €</b>

#### **Section d'Investissement : Dépenses**

<b>Total Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>873 816 €</b>
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>873 816 €</b>
<b><u>Total général des dépenses d'investissement</u></b>	<b>873 816 €</b>

#### **Section d'Investissement : Recettes**

<b>Total Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>637 816 €</b>
<b><u>Total des recettes réelles</u></b>	<b>637 816 €</b>
<b>Total Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>236 000 €</b>
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>236 000 €</b>
<b><u>Total général des recettes d'Investissement</u></b>	<b>873 816 €</b>

### **4.3 Vente aux enchères d'un photocopieur**

Durant 5 ans, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a loué un photocopieur IR3300RE auprès de la Société C'Pro Pixel. Le contrat étant arrivé à son terme au titre de l'année 2012, la Communauté de Communes a dès lors activé l'option d'achat pour un montant de 47 € 84.

Aujourd'hui, ce photocopieur ne correspondant plus aux besoins de la Communauté de Communes, il est dès lors proposé de le céder dans le cadre d'une vente aux enchères avec une mise à prix de 150 €.

Il est à rappeler que la Communauté de Communes a un contrat avec le site Agorastore qui se rémunère sur le prix de cession à hauteur de 8 %.

**Entendu** l'exposé de M. le Rapporteur,

**Le Conseil communautaire,**

à l'unanimité,

**DECIDE**, après consultation des communes, de vendre aux enchères le photocopieur IR 3300RE ;

Et **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

## **5. Eau et Assainissement**

**Rapporteur** : M. Maurice POPP

### **5.1 Budget**

#### **5.1.1 Budget Eau Potable**

##### **- Vote du compte administratif 2012**

Le Président ne prend pas part au vote

**Vu** la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2012 du budget Annexe de l'eau ;

**Vu** la présentation des comptes et des résultats de la Communauté de Communes pour l'exercice 2012 ;

**Considérant** que les écritures sont conformes à celles de Monsieur le Comptable du Trésor ;

**Entendu l'exposé de M. le Rapporteur,**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le Compte Administratif 2012 du budget Annexe de l'eau de la Communauté de Communes, arrêté aux sommes suivantes :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées	1 684 696.01 €
Recettes réalisées	1 899 457.35 €
Excédent de l'exercice 2012	214 761.34 €
Report du résultat 2011	464 608.80 €
Excédent de clôture 2012	679 370.14 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées	665 473.63 €
Recettes réalisées	718 241.97 €
Excédent de l'exercice 2012	52 768.34 €
Report du résultat 2011	68 312.32 €
Excédent de clôture 2012	121 080.66 €

##### **- Approbation du compte de gestion 2012**

**Vu** l'approbation ce jour du Compte Administratif 2012 du budget annexe eau potable de la Communauté de Communes ;

**Considérant** que le receveur a procédé à l'enregistrement comptable de l'ensemble des titres de recettes émis et des mandats de paiements ordonnancés lors de l'exercice 2012 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**Considérant** toutefois les difficultés techniques auxquelles s'est confrontée la Trésorerie de Rumilly - Alby qui n'a pu effectuer la totalité des écritures liées au transfert de la compétence eau potable conformément à la délibération de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly 2011-07-05-43 ;

**Constatant** de ce fait qu'une différence entre le Compte Administratif 2012 et le Compte de Gestion 2012 est identifiée au niveau du résultat de clôture de l'exercice 2012 ;

**Considérant** que la Trésorerie de Rumilly - Alby apportera les corrections nécessaires et la régularisation courant 2013 conformément à l'attestation annexée à la présente délibération ;

**Considérant** qu'il convient ainsi d'émettre une réserve sur les résultats de clôture du Compte de Gestion 2012 du budget eau potable qui ne sont pas en adéquation avec le Compte Administratif 2012 du budget eau potable et qui s'explique comme ci-après :

*« la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a décidé d'intégrer les résultats des budgets de Bloye, Crempigny, Hauteville, Lornay, Marcellaz, Marigny, Thusy, Val de Fier, Vallières, Vaulx, Versonnex vers le budget SPANC 701 00 alors que la Trésorerie les a ventilés sur le budget Eau potable 703 00 ».*

**Considérant** que les résultats de clôture du Compte Administratif 2012 du budget eau potable qui sont reportés au Budget Primitif 2013 eau potable sont corrects, ces derniers étant effectivement visés conforme par la Trésorerie dans le cadre de l'attestation annexée ;

**ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé de l'Environnement,**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Par 39 VOIX POUR**

**Et 3 ABSTENTIONS (M. ROUPIOZ – O. MARMOUX (qui a reçu pouvoir de P. HELF)**

**DECLARE** que le Compte de Gestion 2012 du Budget eau potable de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, donné par le Comptable du Trésor et visé par l'ordonnateur fait l'objet d'une observation et réserve de sa part. Les résultats de clôture devront être corrigés au cours de l'exercice 2013 de manière à ce que les reports constatés à la fin de l'exercice comptable soient réellement conformes.

- **Affectation des résultats**

**Vu** l'approbation ce jour du Compte administratif 2012 et du Compte de gestion 2012 du budget annexe Eau potable de la Communauté de Communes ;

**Constatant** que la section de fonctionnement présente un excédent de clôture 2012 de 679 370.14 € dont 214 761.34 € d'excédent réalisé au titre de l'exercice 2012 ;

**Constatant** que la section d'investissement présente un excédent de clôture au 31 décembre 2012 de 121 080.66 €, après avoir réalisé un excédent de 52 768.34 € sur l'exercice 2012. Le report sur l'exercice 2013 des restes à réaliser est d'un montant de 365 121.36 € en dépenses d'investissement ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé de l'Environnement,

**Le conseil communautaire,**

**A l'unanimité, DECIDE**

- de reporter à la section de fonctionnement, le résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement, à hauteur de 435 329.44 € ;

- de reprendre en section d'investissement, le résultat excédentaire de clôture 2012 de la section d'investissement à hauteur de 121 080.66 € ;
- d'affecter à la section d'investissement un montant de 244 040.70 € de la section de fonctionnement, afin de financer les besoins liés aux restes à réaliser sur la section d'investissement
- **Vote du budget Annexe de l'eau 2013**

Le Conseil Communautaire du 17 décembre 2012 a voté les tarifs 2013 et débattu sur les orientations budgétaires l'eau.

A partir de ces positions, le budget primitif 2013 de l'eau a été préparé et présenté à la Commission Environnement et Développement Durable, à la Commission des finances et au bureau.

Au titre des interventions :

M. Philippe HECTOR souhaite savoir si la mutualisation informatique a été prévue au budget. M. Yvonnick DELABROSSE explique que les frais liés à la mutualisation informatique rentreront dans les charges à caractère général que leur rembourse le budget général.

M. André BERTHET soulève la problématique de la redevance pollution d'origine domestique ; M. Yvonnick DELABROSSE annonce qu'elle ne sera pas facturée aux agriculteurs qui répondent aux exigences de l'agence de l'eau.

En réponse à M. Claude BONAMIGO, M. Maurice POPP confirme que 2 000 € ont été inscrits en prévision du déménagement des agents d'exploitation. Le service cherche une solution pour avoir ses propres locaux, en dehors site de Broise, qui propose des locaux non adaptés au stockage de matériel.

**ENTENDUE** la présentation par le Vice-président chargé de l'Environnement du projet de Budget Primitif de l'eau 2013, article par article et chapitre par chapitre,

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**A L'UNANIMITE,**

**PROCEDE** au vote du Budget Primitif 2013 de l'eau, par chapitre pour chacune des deux sections ;

et **VOTE** les chapitres suivants :

### **Section de Fonctionnement : Dépenses**

<b>Total Chapitre 011</b> : Charges à caractère général :	760 650.00 €
<b>Total Chapitre 012</b> : Charges de personnel :	438 500.00 €
<b>Total Chapitre 014</b> : Atténuations de produits :	175 000.00 €

<b>Total Chapitre 65</b> : Autres charges de gestion courante :	24 000.00 €
<b>Total Chapitre 66</b> : Charges financières :	82 050.00 €
<b>Total Chapitre 67</b> : Charges exceptionnelles :	36 000.00 €
<b>Total Chapitre 022</b> : Dépenses imprévues :	3 000.00 €

**Total des dépenses réelles :** **1 519 200.00 €**

**Total Chapitre 042** : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 524 000.00 €

**Total Chapitre 023** : Virement à la Section d'Investissement : 464 988.48 €

**Total des opérations d'ordre** : 988 988.48 €

**Total général des dépenses de fonctionnement** 2 508 188.48 €

**Section de Fonctionnement : Recettes**

**002** : Report du résultat de fonctionnement – exercice 2012 : 435 329.44 €

**Total Chapitre 013** : Atténuation de charges : 0.00 €

**Total Chapitre 70** : Produit des services du domaine et ventes diverses : 1 660 050.00 €

**Total Chapitre 74** : Subventions d'exploitation : 0.00 €

**Total Chapitre 75** : Autres produits de gestion courante : 215 809.04 €

**Total des recettes réelles** : 1 875 859.04 €

**Total Chapitre 042** : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 197 000.00 €

**Total des opérations d'ordre** : 197 000.00 €

**Total général des recettes de fonctionnement** : 2 508 188.48 €

**Section d'Investissement : Dépenses**

**Total Chapitre 16** : Emprunts et dettes assimilées : 164 000.00 €

**Total Chapitre 20** : Immobilisations incorporelles : 6 500.00 €

Auxquels s'ajoutent les **RAR** au **chapitre 20** 0.00 €

**Total Chapitre 21** : Immobilisations corporelles 150 000.00 €

Auxquels s'ajoutent les **RAR** au **chapitre 21** 14 313.84 €

**Total Chapitre 23** : Immobilisations en cours : 1 210 000.00 €

Auxquels s'ajoutent les **RAR** au **chapitre 23** 350 807.52 €

**Total Chapitre 020** : Dépenses imprévues  
de la section d'investissement : 1 488.48 €

**Total des dépenses réelles** : 1 531 988.48 €

Auxquels s'ajoutent les **RAR** pour 365 121.36 €

**Total Chapitre 040** : Opérations d'ordre de transfert entre sections :  
197 000.00 €

**Total des opérations d'ordre de section à section** : 197 000,00 €

**Total général des dépenses d'investissement hors RAR**

1 728 988.48 €

Auxquelles s'ajoutent les **RAR** pour 365 121.36 €

**Soit un total global après RAR se chiffrant à** 2 094 109.84 €

**Section d'Investissement : Recettes**

**001** : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté  
exercice 2012 : 121 080.66 €



**Total Chapitre 10:** Dotations, fonds divers et réserves : 284 040.70 €  
**Total Chapitre 13 :** Subventions d'investissement : 300 000.00 €  
Auxquels s'ajoutent les **RAR** au **chapitre 13** 0.00 €

**Total des recettes réelles :** 984 040.70 €  
Auxquels s'ajoutent les **RAR** pour 0.00 €

**Total Chapitre 021 :** Virement de la section de Fonctionnement :  
464 988.48 €

**Total Chapitre 040 :** Opérations d'ordre de transfert entre sections :  
524 000.00 €

**Total des opérations d'ordre de section à section : 988 988.48 €**

**Total général des recettes d'investissement : 2 094 109.84 €**

Auxquelles s'ajoutent les **RAR** pour 0.00 €

**Soit un total global après RAR se chiffrant à 2 094 109.84 €**

#### **5.1.2. Budget assainissement**

- Vote du compte administratif 2012

Le Président se retire au moment du vote.

Au titre des interventions :

Recettes de fonctionnement : Mme Sylvia ROUPIOZ s'interroge sur le peu de réalisé pour le SPANC dans la rubrique des charges exceptionnelles. M. Maurice POPP explique que c'est en raison des opérations groupées de l'agence de l'eau.

M. Claude BONAMIGO s'interroge sur l'écart entre le prévu et réalisé ? M. Maurice POPP annonce qu'il s'agit de marchés conclus en 2012 mais dont les travaux n'ont pas été réalisés en totalité.

**Vu** la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2012 du budget Annexe de l'assainissement ;

**Vu** la présentation des comptes et des résultats de la Communauté de Communes pour l'exercice 2012 ;

**Considérant** que les écritures sont conformes à celles de Monsieur le Comptable du Trésor ;

**Entendu l'exposé de M. le Rapporteur,**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le Compte Administratif 2012 du budget Annexe de l'assainissement de la Communauté de Communes, arrêté aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT  
Dépenses réalisées 1 723 341.81 €

Recettes réalisées	2 012 374.06 €
Excédent de l'exercice 2012	289 032.25 €
Report du résultat 2011	977 117.19 €
Excédent de clôture 2012	1 266 149.44 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	1 735 383.70 €
Recettes réalisées	1 730 699.33 €
Déficit de l'exercice 2012	4 684.37 €
Report du résultat 2011	755 445.37 €
Excédent de clôture 2012	750 761.00 €

#### - Approbation du compte de gestion 2012

**Vu** l'approbation ce jour du Compte Administratif 2012 du budget annexe assainissement de la Communauté de Communes ;

**Considérant** que le receveur a procédé à l'enregistrement comptable de l'ensemble des titres de recettes émis et des mandats de paiements ordonnancés lors de l'exercice 2012 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**Considérant** toutefois les difficultés techniques auxquelles s'est confrontée la Trésorerie de Rumilly - Alby qui n'a pu effectuer la totalité des écritures liées au transfert de la compétence assainissement conformément à la délibération de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly 2011-07-05-44 ;

**Constatant** de ce fait qu'une différence entre le Compte Administratif 2012 et le Compte de Gestion 2012 est identifiée au niveau du résultat de clôture de l'exercice 2012 ;

**Considérant** que la Trésorerie de Rumilly - Alby apportera les corrections nécessaires et la régularisation courant l'année comptable 2013 conformément à l'attestation annexée à la présente délibération ;

**Considérant** qu'il convient ainsi d'émettre une réserve sur les résultats de clôture du Compte de gestion 2012 du budget assainissement qui ne sont pas en adéquation avec le Compte Administratif 2012 du budget assainissement et qui s'explique comme ci-après :

*« la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a délibéré sur l'intégration des résultats des budgets de Bloye, Crempigny, Hauteville, Lornay, Marcellaz, Marigny, Thusy, Val de Fier, Vallières, Vaulx, Versonnex vers le budget SPANC 701 00 alors que la Trésorerie les a ventilés sur le Budget Eau potable 703 00 ».*

**Considérant** que les résultats de clôture du Compte Administratif 2012 du budget Assainissement qui sont reportés au Budget Primitif 2013 Assainissement sont corrects, ces derniers étant effectivement visés conforme par la Trésorerie dans le cadre de l'attestation annexée ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé de l'Environnement,

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Par 39 VOIX POUR**

**Et 3 ABSTENTIONS (M. ROUPIOZ – O. MARMOUX (qui a reçu pouvoir de P. HELF))**

**DECLARE** que le Compte de Gestion 2012 du Budget Assainissement de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, donné par le Comptable du Trésor et visé par l'ordonnateur fait l'objet d'une observation et réserve de sa part. Les résultats de clôture devront être corrigés au cours de l'exercice 2013 de manière à ce que les reports constatés à la fin de l'exercice comptable soient réellement conformes.

#### - Affectation des résultats

**Vu** l'approbation ce jour du Compte administratif 2012 et du Compte de gestion 2012 du budget annexe assainissement de la Communauté de Communes ;

**Constatant** que la section de fonctionnement présente un excédent de clôture 2012 de 1 266 149.44 € dont 289 032.25 € d'excédent réalisé sur l'exercice 2012 ;

**Constatant** que la section d'investissement présente un excédent de clôture au 31 décembre 2012 de 750 761.00 €, après avoir réalisé un déficit de 4 684.37 € sur l'exercice 2012. Le report sur l'exercice 2013 des restes à réaliser est d'un montant de 1 437 439.20 € en dépenses d'investissement et 506 711.00 € en recettes d'investissement ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Vice-président chargé de l'Environnement,

**Le conseil communautaire,**

**A l'unanimité, DECIDE**

- de reporter à la section de fonctionnement, le résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement, à hauteur de 1 078 366.29 € ;
- de reprendre en section d'investissement, le résultat excédentaire de clôture 2012 de la section d'investissement à hauteur de 750 761.00 € ;
- d'affecter à la section d'investissement un montant de 187 783.15 € de la section de fonctionnement, afin de financer les besoins liés aux restes à réaliser sur la section d'investissement ;
- **Révision de l'Autorisation de programme / Crédits de paiements pour la station d'épuration des eaux usées de Saint Eusèbe / Vallières**

Afin de prévoir les crédits de paiements pour les travaux de construction de la station d'épuration de Vallières/St-Eusèbe, le Conseil Communautaire a délibéré le 19 décembre 2011 sur l'autorisation de programme / crédits de paiements suivante :

	Dépenses	Recettes				Total
		Coût total	Fonds propres	Emprunts	Subventions	
						Agence de l'eau 20 %
2011	300 000 €	156 000 €		60 000 €	84 000 €	300 000 €
2012	1 800 000 €	136 000 €	800 000 €	360 000 €	504 000 €	1 800 000 €
2013	700 000 €	64 000 €	300 000 €	140 000 €	196 000 €	700 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 800 000 €</b>	<b>356 000 €</b>	<b>1 100 000 €</b>	<b>560 000 €</b>	<b>784 000 €</b>	<b>2 800 000 €</b>

Il est nécessaire de revoir cette Autorisation de programme / Crédits de paiements afin de prendre en compte les modifications liées aux travaux mais également au financement de l'opération :

Dépenses	Recettes			Total
	Fonds	Emprunts	Subventions	

	Coût total	propres		Agence de l'eau	Département SMDEA 35% écrêté à 80%	
2011	300 000 €	195 000 €		0 €	105 000 €	300 000 €
2012	1 800 000 €	517 289 €	500 000 €	432 711 €	350 000 €	1 800 000 €
2013	790 000 €	290 000 €	300 000 €	0 €	200 000 €	790 000 €
2014	0 €	-86 597 €			86 597 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 890 000 €</b>	<b>915 692 €</b>	<b>800 000 €</b>	<b>432 711 €</b>	<b>741 597 €</b>	<b>2 890 000 €</b>

Au titre des interventions :

M. Marcel THOMASSET observe que 500 000 € ont déjà été débloqués, mais qu'il reste 300 000 € à financer ; et juge peu prudent de s'engager sur des montants aussi élevés sans garantie de prêt.

Mme Christine MIRALLES s'étonne de ces montants dans la mesure où le Président a annoncé qu'il ne ferait pas d'emprunt supplémentaire.

M. Maurice POPP précise qu'il s'agit d'un emprunt de seulement 160 000 €.

M. Pierre BLANC confirme que progressivement, « on prendra toutes les mesures qui sont à prendre » ; et qu'« un travail sera mené dans l'année qui vient avec des plans pluriannuels ». Et ajoute qu'« il faudra limiter l'investissement ».

**Le Conseil Communautaire,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE les modifications de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements pour les travaux de construction de la station d'épuration de Vallières/St-Eusèbe selon l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements ci-dessus.**

**- Vote du budget Annexe de l'assainissement 2013**

Le Conseil Communautaire du 17 décembre 2012 a voté les tarifs 2013 et débattu sur les orientations budgétaires l'assainissement.

A partir de ces positions, le budget primitif 2013 de l'assainissement a été préparé et présenté à la Commission Environnement et Développement Durable et au bureau.

**ENTENDUE** la présentation par le Vice-président chargé de l'Environnement du projet de Budget Primitif de l'assainissement 2013, article par article et chapitre par chapitre,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**PAR 41 VOIX POUR  
Et 1 ABSTENTION (H. BESSON)**

**PROCEDE** au vote du Budget Primitif 2013 de l'assainissement, par chapitre pour chacune des deux sections ;

**VOTE** les chapitres suivants :

**Section de Fonctionnement : Dépenses**

**Total Chapitre 011 : Charges à caractère général : 535 293.00 €**

**Total Chapitre 012** : Charges de personnel : 323 600.00 €  
**Total Chapitre 014** : Atténuations de produits : 45 000.00 €

**Total Chapitre 65** : Autres charges de gestion courante : 17 650.00 €  
**Total Chapitre 66** : Charges financières : 322 200.00 €  
**Total Chapitre 67** : Charges exceptionnelles : 291 440.00 €  
**Total Chapitre 022** : Dépenses imprévues : 94 781.66 €

**Total des dépenses réelles** : 1 629 964.66 €

**Total Chapitre 042** : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 758 100.00 €  
**Total Chapitre 023** : Virement à la Section d'Investissement : 1 074 899.23 €

**Total des opérations d'ordre** : 1 832 999.23 €

**Total général des dépenses de fonctionnement** 3 462 963.89 €

#### **Section de Fonctionnement : Recettes**

**002** : Report du résultat de fonctionnement – exercice 2012 : 1 078 366.29 €

**Total Chapitre 013** : Atténuation de charges : 0.00 €  
**Total Chapitre 70** : Produit des services du domaine et ventes diverses : 1 635 150.00 €  
**Total Chapitre 74** : Subventions d'exploitation : 381 947.60 €  
**Total Chapitre 75** : Autres produits de gestion courante : 500.00 €  
**Total des recettes réelles** : 2 017 597.60 €

**Total Chapitre 042** : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 367 000.00 €

**Total des opérations d'ordre** : 367 000.00 €

**Total général des recettes de fonctionnement** : 3 462 963.89 €

#### **Section d'Investissement : Dépenses**

**Total Chapitre 16** : Emprunts et dettes assimilées : 461 672.46 €  
**Total Chapitre 20** : Immobilisations incorporelles : 12 000.00 €  
Auxquels s'ajoutent les **RAR** au **chapitre 20** : 1 013.97 €  
**Total Chapitre 21** : Immobilisations corporelles : 50 094.44 €  
Auxquels s'ajoutent les **RAR** au **chapitre 21** : 25 093.56 €  
**Total Chapitre 23** : Immobilisations en cours : 1 900 000.00 €  
Auxquels s'ajoutent les **RAR** au **chapitre 23** : 1 411 331.67 €  
**Total Chapitre 020** : Dépenses imprévues de la section d'investissement : 3 821.51 €

**Total des dépenses réelles** : 2 427 588.41 €  
Auxquels s'ajoutent les **RAR** pour : 1 437 439.20 €

**Total Chapitre 040** : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 367 000.00 €

**Total des opérations d'ordre de section à section** : 367 000,00 €

**Total général des dépenses d'investissement hors RAR**

**2 794 588.41 €**

Auxquelles s'ajoutent les **RAR** pour **1 437 439.20 €**

**Soit un total global après RAR se chiffrant à 4 232 027.61 €**

### **Section d'Investissement : Recettes**

**001** : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté  
exercice 2012 : 750 761.00 €

**Total Chapitre 10**: Dotations, fonds divers et réserves : 194 783.15 €

**Total Chapitre 13** : Subventions d'investissement : 486 793.27 €

Auxquels s'ajoutent les **RAR** au **chapitre 13** 506 711.00 €

**Total Chapitre 16** : Emprunts et dettes assimilées : 459 979.96 €

**Total des recettes réelles** : **1 141 556.38 €**

Auxquels s'ajoutent les **RAR** pour **506 711.00 €**

**Total Chapitre 021** : Virement de la section de Fonctionnement :  
1 074 899.23 €

**Total Chapitre 040** : Opérations d'ordre de transfert entre sections :  
758 100.00 €

**Total des opérations d'ordre de section à section** : **1 832 999.23 €**

**Total général des recettes d'investissement** : **3 725 316.61 €**

Auxquelles s'ajoutent les **RAR** pour **506 711.00 €**

**Soit un total global après RAR se chiffrant à 4 232 027.61 €**

## **5.2 Dommages agricoles liés à la mise en place des périmètres de protection de la source du Bioley située sur la commune d'Etercy**

Vu de l'arrêté n°2010-142 en date du 26 juillet 2010 ayant pour objet la dérivation des eaux du captage du Bioley sur la commune d'Etercy et l'instauration des périmètres de protection,

Vu la délibération en date du 15 juin 2007 par laquelle le conseil municipal de la commune d'Hauteville-sur-Fier s'engage à respecter le protocole d'accord agricole conclu le 1er juillet 1990 pour les dédommagements à apporter aux contraintes agricoles dans le cadre de l'instauration des périmètres de protection des points de captage d'eau potable pour le Département de la Haute-Savoie,

Vu de l'arrêté n°2010-142 en date du 26 juillet 2010 ayant pour objet la dérivation des eaux du captage du Bioley sur la commune d'Etercy et l'instauration des périmètres de protection,

Vu la délibération en date du 15 juin 2007 par laquelle le conseil municipal de la commune d'Hauteville-sur-Fier s'engage à respecter le protocole d'accord agricole conclu le 1er juillet 1990 pour les dédommagements à apporter aux contraintes agricoles dans le cadre de l'instauration des périmètres de protection des points de captage d'eau potable pour le Département de la Haute-Savoie,

**Le conseil communautaire,**

**A l'unanimité,**

**VALIDE les montants de l'indemnité annuelle au GAEC de Rutioz sur les bases du protocole départemental soit 3 444 € par an pendant 15 ans à partir de la date de l'arrêté n° 2010-142.**  
***ET précise toutefois que tout manquement aux obligations de l'exploitant entraînera la suspension du paiement de cette indemnité.***

### **5.3 Reprise de l'ancien traceur**

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly a acheté en 2004 un Traceur HP Designjet 500 PS. Afin de renouveler ce matériel devenu vétuste, la C3R a acquis auprès de la société E'maging Computer France un nouveau traceur HP TI300 44''.

La société E'maging Computer France propose une reprise de l'ancien Traceur HP Designjet 500 PS pour un montant de 600 €.

Au titre des interventions :

En réponse à M. Olivier MARMOUX, M. Maurice POPP annonce que le prix d'un traceur neuf avoisine les 7000 €.

**Le conseil communautaire,**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE la reprise de l'ancien Traceur HP Designjet 500 PS pour un montant de 600 € par la société E'maging Computer France.**

### **5.4 Vente aux enchères de consommables (anciennes cartouches et têtes d'impression du traceur)**

L'ancien traceur HP Designjet n'étant plus utilisé, ses consommables (cartouches d'encre et têtes d'impression) ne seront désormais plus utilisés.

Il est donc proposé de vendre aux enchères ces cartouches d'encre avec une première estimation fixée à :

- 2 cartouches noires + 2 têtes d'impression à 22 € chacune soit un montant estimé à 88 €
- 5 cartouches couleur à 20 € l'unité soit un montant estimé à 100 €

La Collectivité a un contrat avec le site Agorastore qui se rémunère sur les ventes à hauteur de 8 %.

**Le conseil communautaire,**

**A l'unanimité,**

- **APPROUVE la vente aux enchères des cartouches d'encre**
- **AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier**

### **5.5 Autorisation de Lancement de consultation et autorisation de signature : Marché public de travaux pour le renforcement du réseau d'eau potable de Thusy - refoulement de La Léchère**

La prise de compétence en eau potable et assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 a nécessité le lancement d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre multi-attributaire pour les travaux simples de renouvellement ou d'extension des réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'eau pluviale sur le territoire de la canton de Rumilly qui a été conclu le 5 mars 2012.

Deux marchés subséquents de missions de maîtrise d'œuvre liés à cet accord-cadre ont d'ores et déjà été conclus courant 2012.

Ainsi, il est proposé de lancer un marché de travaux, lié au marché subséquent de maîtrise d'œuvre n°2 "Projet d'alimentation en eau potable sur la Commune du Thusy - Refoulement de la Léchère" conclu avec le cabinet LONGERAY, maître d'œuvre.

L'opération identifiée est la suivante :

- Renforcement du réseau d'eau potable sur la Commune de Thusy – refoulement de la Léchère

Il est proposé de lancer et signer le marché de travaux à procédure adaptée pour ces prestations.

Les principaux éléments du marché sont les suivants :

- + Marché à tranches :
  - Tranche ferme : Secteur La Léchère – 595 ml
  - Tranche conditionnelle : Secteur Courtasses – 95 ml
- + Montant estimée pendant toute la durée du marché : 250 032.00 € HT
  - Tranche ferme : 220 896.00 € HT
  - Tranche conditionnelle : 29 136 € HT
- + Le délai maximum d'exécution du marché : 14 semaines et 30 jours de préparation.

**Le conseil communautaire,**

**A l'unanimité,**

- **AUTORISE le Président à solliciter les subventions du SMDEA et de l'Agence de l'eau,**
- **AUTORISE le président à lancer et signer le marché de travaux comprenant une tranche ferme d'un montant prévisionnel de 220 896.00€ HT et une tranche conditionnelle d'un montant prévisionnel de 29 136.00€ HT suivant la procédure adaptée pour des travaux de renforcement du réseau d'eau potable, refoulement de La Léchère, sur la Commune de Thusy avec une durée d'exécution maximum de 18 semaines (période de préparation incluse); sous réserve d'autorisation des financeurs SMDEA et/ou Agence de l'Eau.**

#### **5.6 Autorisation de lancement de consultation et autorisation de signature : Marché public de travaux pour l'opération du hameau de Saint-André sur la commune de Val de Fier**

Afin de favoriser la coordination de travaux avec le Département de la Haute-Savoie et le SYANE, il vous est demandé d'autoriser le Président à lancer les marchés publics correspondants à l'opération du hameau de Saint-André sur la commune de Val de Fier.

Le montant prévisionnel de ce marché étant de 340 000 € :

- Eau potable : 180 000 € HT
- Assainissement : 160 000 € HT

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- **AUTORISE le Président à solliciter les subventions du SMDEA et de l'Agence de l'eau,**
- **DECIDE DE REALISER cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement et que les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises mentionneront que l'opération sera réalisée sous cette charte**



- **AUTORISE le Président à lancer et signer les marchés publics de travaux correspondants à l'opération du hameau de Saint-André sur la commune de Val de Fier pour un montant prévisionnel de 340 000 € HT, et à signer toutes les pièces s'y rapportant ; sous réserve d'autorisation des financeurs SMDEA et/ou Agence de l'Eau.**

#### **5.7 Autorisation de lancement de consultation et autorisation de signature : Marché public de travaux pour la mise en place de dispositifs de traitement Ultra-violet sur les Communes de Vaulx, Vallières et Crempigny Bonneguête**

La prise de compétence en eau potable et assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 a nécessité le lancement d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre multi-attributaire pour les travaux simples de renouvellement ou d'extension des réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'eau pluviale sur le territoire du canton de Rumilly qui a été conclu le 5 mars 2012.

Deux marchés subséquents de missions de maîtrise d'œuvre liés à cet accord-cadre ont d'ores et déjà été conclus courant 2012.

Ainsi, il est proposé de lancer un marché de travaux, lié au marché subséquent de maîtrise d'œuvre n°1 "Projet d'alimentation en eau potable sur les Communes de Vaulx, Vallières et Crempigny Bonneguête pour la mise en place de dispositifs de traitement Ultra-violet" conclu avec le cabinet LONGERAY, maître d'œuvre.

L'opération identifiée est la suivante :

- Mise en place de dispositifs de traitement Ultra-violet sur les Communes de Vaulx, Vallières et Crempigny Bonneguête.

Il est proposé de lancer un marché de travaux à procédure adaptée pour ces prestations.

Les principaux éléments du marché sont les suivants :

- + Montant estimée pendant toute la durée du marché : 440 000 € HT
  - Tranche ferme : 240 000 € HT
  - Tranche conditionnelle : 200 000 € HT
- + La durée du marché : 6 mois

**Le conseil communautaire,**

**A l'unanimité,**

**AUTORISE le Président à solliciter les subventions du SMDEA et de l'Agence de l'eau,**

**AUTORISE le président à lancer et signer le marché de travaux suivant la procédure adaptée pour des travaux de mise en place de dispositifs de traitement Ultra-violet sur les Communes de Vaulx, Vallières et Crempigny Bonneguête pour un montant prévisionnel de 240 000 € HT pour la tranche ferme et de 200 000 € HT pour la tranche conditionnelle et une durée prévisionnelle de 6 mois ; sous réserve d'autorisation des financeurs SMDEA et/ou Agence de l'Eau.**

#### **5.8 Lancement de consultation et autorisation de signature : Marché public de travaux pour la création du poste de refoulement – Rue de la Croix Noire à Rumilly**

Un diagnostic complet des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales de la ville de Rumilly a été réalisé en 2010 par le Bureau d'étude SAFEGE.

Ce diagnostic a notamment mis en évidence des problèmes sur le fonctionnement du collecteur de la Néphaz qui sera accentué par la création de l'hôpital G. Déplante dont les effluents transiteront par ce collecteur.

Afin de pallier ce dysfonctionnement, il convient de créer un poste de refoulement au niveau du parking de la rue de Michelstadt. Ce poste aura pour vocation d'alléger la charge hydraulique du collecteur de la Néphaz en détournant une part importante des effluents en direction du collecteur situé sous l'avenue Gantin.

L'opération identifiée est la suivante :

- Création du poste de refoulement Rue de la Croix Noire à Rumilly

Les détails techniques de l'opération sont les suivants :

- Création d'un réseau d'assainissement permettant de reprendre une antenne
- Construction d'un poste de refoulement et pose de la conduite de refoulement dans un collecteur inutilisé en béton
- Raccordement de l'ensemble des antennes « Eaux usées » à proximité du poste de refoulement
- Raccordement du refoulement au niveau du collecteur Eaux usées existant au niveau de l'avenue Gantin

Il est proposé de lancer et signer le marché de travaux à procédure adaptée pour ces prestations.

Les principaux éléments du marché sont les suivants :

- + Montant estimée pendant toute la durée du marché : 267 024,24 € HT
  - Création du réseau EU gravitaire : 76 149.44 € HT
  - Création du réseau EU de refoulement : 46 455.80 € HT
  - Création du poste de refoulement : 144 419 € HT
- + Durée prévisionnelle : 4 mois.

Au titre des interventions :

M. Michel ROUPIOZ souhaite savoir si les travaux sur Rumilly peuvent bénéficier d'une subvention du SMDEA. M. Yvonnick DELABROSSE est d'avis que cela est possible sur une petite partie des travaux de la STEP, dans la mesure où des communes rurales s'y raccordent.

**Le conseil communautaire,**

**A l'unanimité,**

**AUTORISE le Président à solliciter les subventions du SMDEA et de l'Agence de l'eau,**

**DECIDE DE REALISER cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement et que les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises mentionneront que l'opération sera réalisée sous cette charte**

**AUTORISE le président à lancer et signer le marché de travaux d'un montant prévisionnel de 267 024.24 € HT et d'une durée prévisionnelle de 4 mois suivant la procédure adaptée pour des travaux de création du poste de refoulement Rue de la Croix Noire à Rumilly, sous réserve d'autorisation des financeurs SMDEA et/ou Agence de l'Eau.**

**6. Logement :**

- **Modification du Programme Local de l'Habitat (PLH) : modification de la fiche action 5 et ajout d'une fiche action n°9 bis**

**Rapporteur : Mme Sylvia ROUPIOZ**

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a fait l'objet de plusieurs délibérations :

- ✓ Le 12/11/ 2007, le conseil communautaire définit les orientations stratégiques,
- ✓ Le 22/12/2008 le conseil communautaire valide le programme d'actions ce qui vaut arrêt,

- ✓ Le 06/07/2009 le conseil communautaire adopte définitivement le PLH.

Le bilan du PLH à mi-parcours a été présenté au Comité Régional de l'Habitat, le 21 juin 2012, qui a émis un avis positif.

Parmi ses 12 fiches actions, le PLH comporte une fiche n°9 sur l'animation du Programme d'Intérêt Général (PIG) Départemental. Celui-ci a pour objectif de lutter contre l'habitat indigne et insalubre, lutter contre la précarité énergétique, produire des logements à loyers maîtrisés, remettre sur le marché des logements vacants et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. Ce programme est conduit en partenariat avec l'Etat, l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), le Conseil Général de Haute-Savoie et la Ville de Rumilly.

Cette action portée par le SIGAL (Syndicat mixte intercommunal pour la gestion du contrat global et le développement de l'Albanais) s'applique sur le territoire des communautés de communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby et est animé par un prestataire spécialisé.

*Afin de tenir compte des évolutions du contexte démographique, économique et social, il est proposé aujourd'hui de modifier le PLH pour le compléter au vu du bilan de la première année du PIG (Comité de pilotage 1<sup>ère</sup> année du PIG du 26 juin 2012). Malgré de nombreux contacts répertoriés grâce à l'animation du programme, plus de la moitié des dossiers sont classés sans suite. L'explication tient notamment, pour les propriétaires bailleurs, à ce que le classement sans suite résulte, soit d'un état insuffisamment dégradé du logement, soit du coût élevé des travaux et du fait que le programme n'est pas assez incitatif par rapport à la contrainte de loyers. Cette problématique est particulièrement importante sur le centre-ville de Rumilly.*

Il s'agit de permettre à la Communauté de Communes d'abonder les aides de l'ANAH pour un effet levier plus important et ainsi inciter les propriétaires bailleurs à financer la remise sur le marché, par réhabilitation, de logements vacants ou non, à loyer modéré, sur la commune de Rumilly qui contient une forte proportion de logements vacants dans son centre.

La participation de la Communauté de Communes sur cette fiche action représenterait 60.000 €, dont 20 000 € en 2013 et 40 000 € en 2014 et serait répartie de la manière suivante pour les projets situés sur la commune de Rumilly :

- ✓ Aide aux travaux lourds de réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé = 10% du montant HT des travaux plafonnés à 80 000€ (plafond identique à l'ANAH)
- ✓ Aide aux travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat pour l'autonomie et autres travaux = 10% du montant HT des travaux plafonnés à 60.000€ (plafond identique à l'ANAH)

L'objectif serait ainsi de produire 9 logements à loyer social ou très social.

Cette enveloppe de 60.000 € serait prise sur la fiche action 5 du PLH de financement du foncier, de la construction ou réhabilitation de logements locatifs sociaux aux communes et bailleurs.

Il est précisé qu'enlever 60.000 € à la fiche action 5 ne remet pas en cause les projets prévus et communiqués par les communes jusqu'en 2015.

*Selon l'article L302-4 du Code de la Construction et de l'Habitat, le projet de modification est transmis pour avis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'aux personnes morales associées en application de l'article L. 302-2. Leur avis est réputé donné s'il n'est pas rendu dans un délai de deux mois à compter de la transmission du projet.*

**Entendu** l'exposé de Mme le Rapporteur,

**Le Conseil communautaire,**

**PAR 41 VOIX POUR**

**Et 1 ABSTENTION (M. Maurice POPP),**

- **APPROUVE la modification du budget de la fiche action n°5**
- **APPROUVE l'ajout d'une fiche action n°9 bis**
- **DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de l'action**
- **AUTORISE le Président à consulter les personnes morales associées**

#### **7. Tourisme : sentiers de randonnées**

- **Convention avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby pour la mise à disposition d'un service et d'équipements pour la création et l'entretien des sentiers de randonnées.**

**Rapporteur : Mme Sylvia ROUPIOZ**

**Rappels** : Dans le cadre de l'article 7 de ses statuts relatifs à ses compétences obligatoires, la Communauté de Communes a défini ses compétences en matière touristique de la façon suivante :

- **« Politique touristique intercommunale :**
  - + *Promotion touristique du territoire ;*
  - + *Partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Albanais (défini dans le cadre d'une convention d'objectifs) ;*
  - + **Sentiers de randonnées (pédestre, VTT, équestre) :**
    - **Réalisation d'un schéma directeur des sentiers ;**
    - **Création, balisage et entretien ;**
  - + *Signalétique touristique ».*

La Communauté de Communes a besoin de moyens techniques et humains afin de :

- mener à bien, les actions nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de son schéma directeur de sentiers d'une part,
- et assurer les missions suivantes, d'autre part :
  - . Créer des sentiers de randonnée pédestre et de VTT inscrits au PDIPR en lien avec les services du département ou des sentiers d'intérêt communautaire, en s'appuyant sur le schéma directeur des sentiers de randonnées de la Communauté de Communes
  - . S'assurer la maîtrise foncière des itinéraires
  - . Établir les plans de balisage
  - . Passer commande et assurer le suivi et la réception des travaux de création et d'entretien des sentiers.

Dans cet objectif, il est proposé une mutualisation de services et d'équipements sous la forme principalement d'un poste de la Communauté de Communes du Pays d'Alby mis à disposition de chaque Communauté de Communes à hauteur de 50 % de son temps de travail (cf convention en annexe). Le coût global du personnel mis à disposition est estimé à 34.000 €/an soit un financement de 17.000 € par chaque Communauté de Communes.

**Au titre des interventions :**

En réponse à M. Jean-Pierre LACOMBE, Mme Sylvia ROUPIOZ annonce qu'il a été ajouté dans ses missions celle de « faire vivre et animer le schéma des sentiers de randonnées » établi par M. Romain BUTHEAU, afin que le travail qu'il a réalisé soit exploité.

**Entendu** l'exposé de Mme le Rapporteur,

**Le Conseil communautaire,**

**APPROUVE la convention de mise à disposition de service et d'équipement pour le balisage et l'entretien des sentiers de randonnées avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby annexée à la présente délibération.**

**8. Fonctionnement :**

- **Mutualisation du service systèmes d'information de la ville de Rumilly pour la Communauté de Communes**

**Rapporteur : M. Philippe HECTOR**

**Rappel du contexte** : la Communauté de Communes du Canton de Rumilly développe des services mutualisés depuis de nombreuses années pour différentes structures intercommunales : le SIGAL, le SITOIA, la VEÏSE, l'Office de Tourisme sous la forme selon les cas de mise à disposition de personnels, de services, de locaux ou d'équipements. De même, a été mis en place depuis 2006, un service mutualisé de « secrétariat de mairie itinérant » au profit des communes membres.

Plus récemment, en 2012, ont été engagées des réflexions et des actions sur différents types de collaborations opérationnelles entre certains services de la ville de Rumilly et la Communauté de Communes :

- Depuis la rentrée 2010, est effective la mise à disposition de postes de Dumistes de la Ville de Rumilly au profit de la Communauté de Communes pour l'action sur l'éveil musical dans les écoles ;
- Depuis mi 2012 est opérationnelle, la mise à disposition du service maintenance des bâtiments de la ville pour assurer les petits travaux d'entretien des locaux de la Communauté de Communes (Manufacture, Ferme du plan d'eau) ;
- la mise à disposition début 2013 du directeur technique de la salle de spectacle du « Quai des Arts » pour la sonorisation de la salle de l'Albanais ;
- un projet est en cours d'étude pour la mise à disposition du service nettoyage des bâtiments de la ville de Rumilly pour les locaux de la Communauté de Communes, pour une mise en place opérationnelle prévisionnelle mi 2013.

Lors de l'élaboration et de la finalisation du projet communautaire approuvé en 2009 a été décidée la mise en place d'un Comité de Pilotage chargé d'animer la réflexion de 4 « chantiers » sur la mutualisation entre la Communauté de Communes et les communes membres : l'informatique, les affaires juridiques, les marchés publics et l'urbanisme.

Sur l'informatique, une mission d'analyse et de propositions d'actions a été confiée à un prestataire extérieur qui n'a pas répondu aux attentes et aux objectifs de la collectivité. Cette prestation s'est donc achevée en début de phase 2 sur l'élaboration de scénarii, par un accord amiable entre les parties.

Afin de poursuivre le travail engagé, a été décidé de faire appel au service systèmes d'information (informatique et téléphonie) de la Ville de Rumilly pour finaliser la démarche engagée et faire des propositions de mutualisation informatique pour les communes (mairies et écoles) et pour la Communauté de Communes. Cette mission sous forme de convention de mise à disposition, entre la Ville de Rumilly et la Communauté de Communes, s'est réalisée au cours de l'année 2012 et a été présentée aux élus lors de différentes réunions et instances fin 2012 et début 2013. Les communes doivent se prononcer rapidement sur leur positionnement sur les propositions les concernant.

Pour ce qui concerne la Communauté de Communes, les propositions de mutualisation de services concernant l'informatique et la téléphonie permettraient de répondre à un besoin sur le plan technique, matériel et humain **(cf diaporama détaillé en annexe)**.

Les principaux objectifs de cette mutualisation sont les suivants :

- ⇒ Avoir la maîtrise de son système d'information
- ⇒ Améliorer les performances et la sécurisation du système
- ⇒ Maîtriser et réduire les coûts financiers à terme
- ⇒ Réduire les risques opérationnels

⇒ Rendre le système plus adaptable aux évolutions futures

La mutualisation se mettra en place progressivement en 3 phases d'intégration pour une durée totale estimée à environ 6 mois : elle permettra la mise à niveau des infrastructures et leur adaptation pour un fonctionnement avec celles de la ville et la mise en place d'un plan de continuité d'activité (PCA) dont un plan de reprise d'activité (PRA).

L'estimation financière effectuée par la ville de Rumilly de la mutualisation des systèmes d'information de la commune au profit de la Communauté de Communes s'élève à :

- investissement (infrastructure commune) :
  - 43.845 € TTC à la charge de la ville de Rumilly
  - 36.000 € TTC à la charge de la Communauté de Communes
- fonctionnement :
  - 869,33 € TTC/an par poste (personnel, maintenance, consommation électrique, amortissement matériel, locaux...) soit un coût total global estimé pour la Communauté de Communes, le SITO, le SIGAL et l'Office de Tourisme pour 66 postes de 57.375,81 € en 2013 (dont 39.989,18 € pour la Communauté de Communes) auxquels s'ajoute la première année un surcoût de 296 €/poste lié à une aide technique et humaine nécessaire à la mise en place du déploiement du dispositif.

*Remarque : cette mutualisation concerne l'ensemble des structures occupantes des locaux de la manufacture (SITO, SIGAL, OTAPS) et les coûts de fonctionnement seront répercutés au prorata de leur nombre de postes selon la répartition suivante : SITO (15 postes), SIGAL (4 postes), OTAPS (3 postes) sachant que la Communauté de Communes possède 46 postes.*

La mise en place de ce service permettra notamment à la Communauté de Communes de bénéficier de compétences et de moyens plus performants qu'actuellement, adaptés à ses besoins et à son évolution, et d'économiser des frais de personnels actuels et futurs (recrutement nécessaire en cas d'absence de service mutualisé) estimés à 50.000 € et des frais de maintenance à hauteur de 8.300 €/an.

Les modalités de la mutualisation du service informatique et réseau de la ville de Rumilly pour la Communauté de Communes sont détaillées dans la **convention en annexe**.

*Cette convention sera soumise pour avis au Comité Technique Paritaire de la Communauté de Communes et de la Ville de Rumilly.*

Au titre des interventions :

M. Philippe HECTOR précise que si les communes souhaitent avoir des tarifs préférentiels sur le logiciel « à mon école », elles doivent se rapprocher de lui.

**Entendu** l'exposé de M. le Rapporteur,

**Le conseil communautaire,**

**A l'unanimité,**

- **APPROUVE** la mise en place d'un service mutualisé entre la Ville de Rumilly et la Communauté de Communes sur l'informatique et la téléphonie ;
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du service « systèmes d'information » de la ville de Rumilly au profit de la Communauté de Communes.

**9. Personnel :**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

**9.1 Tableau des effectifs des emplois permanents : adaptation au titre de l'année 2013**

Il appartient au Conseil Communautaire, sur proposition du Président, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou non, nécessaires au fonctionnement des services.

L'organisation et le fonctionnement des services de la Communauté de Communes nécessitent pour tenir compte des missions de l'établissement, que des adaptations régulières soient apportées au tableau des effectifs, étant précisé que ces modifications correspondent à :

- des créations ou suppression de poste pour prendre en compte l'évolution de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et de nouvelles missions confiées aux agents
- des transformations de poste suite à réussite à concours ou avancement de grade.

Les transformations nécessaires sont assimilées à des suppressions de poste existants et création de nouveaux postes. Ces transformations s'établissent de la manière suivante :

Service	Date effet	SUPPRESSIONS		CREATIONS	
		Grade	Temps travail	Grade	Temps travail
Pôle Accueil secrétariat	06/03/2013	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> cl	TC	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> cl	TC
Pôle eau et assainissement	01/01/2013	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	TC	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	TC
Pôle eau et assainissement	01/04/2013	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> cl	TNC 20/35 <sup>ème</sup>	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> cl	TNC 30/35 <sup>ème</sup>
Pôle transports déplacements	01/01/2013	Ingénieur	TC	Ingénieur principal	TC
RAM	01/03/2013	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	TNC 21/35 <sup>ème</sup>	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	TNC 21/35 <sup>ème</sup>

Il est également proposé la création de nouveaux postes :

- 1 poste cadre d'emplois des techniciens pour le pôle eau et assainissement (gestion de la station d'épuration et maintenance électrotechnique de l'ensemble des installations)
- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour le pôle eau et assainissement
- + en prévision (délibération lors du prochain conseil communautaire) : la création d'un poste de rédacteur territorial à temps non complet pour l'animation du RAM

Ces transformations, créations et suppressions sont intégrées au tableau des effectifs de la Communauté de Communes pour l'année 2013 qui détaille la répartition des postes par filière, cadres d'emploi et grade (cf. tableau en annexe).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à ces emplois doivent être obligatoirement inscrits au budget de l'année en cours.

**Entendu** l'exposé de M. le Rapporteur,

**Le conseil communautaire,**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE le tableau des effectifs des emplois permanents, à temps complet ou à temps non complet de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly prenant en compte les propositions détaillées ci-dessus.**

## **9.2 Conventions de mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes au SIABC**

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly met à disposition du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bas Chéran (SIABC) dont elle est membre du matériel et du personnel. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre d'une mutualisation de services et de compétences professionnelles.

A cet effet, plusieurs fonctionnaires des services finances/comptabilité, ressources humaines, affaires juridiques/marchés public, de la Communauté de Communauté de Communes sont mis à disposition du SIABC. Sur la base des heures réellement effectuées en 2012, le temps de travail de ces agents mis à disposition est estimé à 0,02 équivalent temps complet.

Les modalités de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux sont précisées dans la convention jointe au dossier de convocation du conseil communautaire.

Au titre des interventions :

M. Marcel THOMASSET juge que le SIABC est une structure inutile, typique du « millefeuille administratif ».

M. Pierre BLANC indique qu'il fait partie de la liste des Syndicats qu'il a été proposé à la Préfecture de supprimer.

M. Pierre BECHET rappelle néanmoins le SIABC est porteur d'une dette.

M. Pierre BLANC indique que si le SIABC est dissout, les communes concernées devront adhérer individuellement au SMIAC.

**Entendu** l'exposé de M. le Rapporteur,

**Le conseil communautaire,**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE avec effet au 1er avril 2013, la convention de mise à disposition du SIABC de fonctionnaires de la Communauté de Communes.**

**Et AUTORISE le Président à la signer.**

## **10. SIGAL : modification statutaire**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le SIGAL propose des prestations dans le cadre de ces actions : formations pour le compte des associations partenaires, location de matériel notamment. Les statuts actuels du SIGAL ne permettent pas explicitement au SIGAL de proposer des prestations de services pour le compte de tiers.

Il est donc nécessaire de modifier les statuts pour ouvrir cette possibilité. Il est proposé de rajouter un article rédigé de la manière suivante :

*Article 2' « le syndicat mixte se donne la possibilité de faire des prestations de service pour le compte de tiers »*

Le comité syndical du SIGAL a délibéré sur cette modification statutaire lors du Comité syndical du 18 mars 2013. Cette modification statutaire sera effective après les délibérations des deux Communautés de Communes adhérente au SIGAL et l'arrêté préfectoral entérinant cette modification.

Au titre des interventions :

M. Pierre BECHET fait part de ses inquiétudes quant à la création d'une prestation de service, tant que les compétences du SIGAL ne sont pas précisées.

M. Pierre BLANC déclare qu'il sera effectivement nécessaire de modifier les statuts du SIGAL ultérieurement.



**Entendu** l'exposé de M. le Rapporteur,

**Le conseil communautaire,**

**PAR 39 VOIX POUR**

**Et 3 ABSTENTIONS (P. BECHET – D.DARBON – V.BONET)**

**APPROUVE les modifications apportées aux statuts du SIGAL.**

---

Clôture de séance : 00h15